**Leçon :** **Solidarité**

**Annexe 3 : Syndicalisation d’un Starbucks**

Elle a syndiqué un Starbucks. Puis, ils l’ont licenciée.

Frédérique Martineau soutient que, en dépit des protestations de la compagnie, elle se sent prise pour cible.



[Zak Vescera](https://thetyee.ca/Bios/Zak_Vescera/) **22 nov. 2023 *The Tyee***

Zak Vescera est le reporteur du Tyee sur les questions liées au travail. Ce reportage a été rendu possible par [l’Initiative de journalisme local](https://nmc-mic.ca/lji/).

En février dernier, Frédérique Martineau, une barista de 20 ans, a aidé à syndiquer un Starbucks de Vancouver alors qu’elle travaillait en tant que surveillante d’équipe.

En septembre, la compagnie a fermé le café.

Et ce mois-ci, Starbucks a licencié Mme Martineau, qui a dû partir travailler dans un autre point de vente.

Mme Martineau, qui a été employée par Starbucks pendant cinq ans, a rapporté qu’elle a été licenciée pour de vagues raisons liées aux « normes de communication » de la compagnie.

Le licenciement de Frédérique Martineau a suscité une plainte de la part de la Commission des relations de travail au syndicat des Métallurgistes unis d’Amérique. Photo de Zak Vescera pour *The Tyee*.

Mais elle pense que le vrai motif est le fait qu’elle a rallié les employés aux Métallurgistes unis d’Amérique, ceux-ci cherchant à syndiquer les points de vente du géant du café en Colombie-Britannique et en Alberta.

Mme Martineau affirme que les choses ont changé après ses efforts de syndicalisation.

« Je pense qu’ils n’ont jamais voulu de moi. Je crois qu’ils savaient très bien ce qu’ils allaient faire. »

Dans une déclaration, un porte-parole de Starbucks a annoncé qu’aucun employé « n’a jamais fait ni ne fera l’objet de mesures disciplinaires pour avoir soutenu, organisé ou exercé de toute autre manière une activité syndicale légale. » La compagnie n’a pas répondu aux questions sur le licenciement de Mme Martineau.

Il s’agit du dernier en date d’une longue série de conflits entre Starbucks et les Métallurgistes unis d’Amérique, qui accusent la compagnie de décourager la syndicalisation et de punir les employés qui votent en faveur de celle-ci.

Scott Lunny, directeur du 3e district des Métallurgistes unis d’Amérique, qui représente les membres du syndicat dans l’Ouest canadien, est d’avis que la compagnie devrait rendre son emploi à Mme Martineau.

Il dit que le syndicat vient de déposer une autre plainte en justice contre Starbucks auprès de la Commission des relations de travail de la C.-B., en partie à cause de la mise à pied de Mme Martineau.

« Pour nous, cela ne va pas dans le sens de bonnes relations avec Starbucks, » a jugé M. Lunny.

**La campagne de Frédérique Martineau**

Mme Martineau a commencé à syndiquer ses collègues avec la section locale 2009 des Métallurgistes unis d’Amérique tandis qu’elle était surveillante d’équipe au Starbucks de l’élégant quartier de Dunbar à Vancouver.

Elle était partenaire de la compagnie – un terme de celle-ci pour désigner ses employés – depuis plusieurs années au Canada et aux États-Unis. Mais elle confie que les membres de l’équipe de Dunbar se sentaient surchargés de travail et sous-estimés.

Il s’en est suivi une campagne discrète et fructueuse pour les faire adhérer à la section locale 2009, qui représentait déjà les seuls trois points de vente de Starbucks syndiqués en Colombie-Britannique.

Les gérants se sont férocement opposés à cette action, explique Mme Martineau, ajoutant qu’elle n’a jamais eu l’intention de nuire à la compagnie.

« J’ai seulement essayé d’améliorer les choses pour tout le monde, » se défend-elle. « Je ne cherche à nuire à personne. Je ne cherche pas à nuire à Starbucks. J’essaie seulement de rendre plus plaisant le travail que nous aimons tous. »

Plusieurs mois plus tard, en septembre, Starbucks a confirmé que le café de Dunbar allait être fermé, prétextant que le bail venait d’arriver à échéance.

« Je me suis dit, touché. Là, vous m’avez bien eue, » a dit Mme Martineau dans une entrevue récente. « Peut-être que j’irai en syndiquer un autre. »

Les employés qui ont choisi de continuer à travailler dans la compagnie se sont vu offrir de nouveaux emplois dans d’autres points de vente. Mme Martineau s’est retrouvée dans le café situé au coin de la 16e Avenue Ouest et de la rue Macdonald, dans le quartier d’Arbutus Ridge.

Elle dit que ce n’était plus la même chose. Elle n’avait pas été engagée en tant que surveillante d’équipe, ce qui veut dire qu’elle avait été en fait rétrogradée. Ses heures ont été réduites.

Puis, au cours de la première semaine de novembre, les gérants lui ont annoncé devant ses collègues et des clients qu’elle faisait l’objet d’une enquête.

Mme Martineau dit qu’elle a été accusée d’avoir violé les politiques de communication de la compagnie en se plaignant de la réduction de ses heures et d’avoir supposément proféré des grossièretés sur le lieu de travail, ce qu’elle réfute.

Elle ajoute qu’on lui a également dit qu’elle avait mis certains employés mal à l’aise en discutant de la syndicalisation du café de Dunbar, même si la direction lui avait permis explicitement d’en parler.

Quelques jours plus tard, raconte Mme Matineau, elle est arrivée pour son quart de bonne heure. Elle a mis son tablier, a branché un iPad pour le recharger et servait des clients tout en rangeant la vaisselle lorsqu’elle a été appelée dans l’arrière-boutique et licenciée.

Elle est partie en pleurant, dit-elle, et a appelé le syndicat.

Selon M. Lunny, il ne fait aucun doute que le licenciement de Mme Martineau est lié à son rôle auprès des Métallurgistes.

Mme Martineau a été à l’origine de la syndicalisation du café de la rue Dunbar et a parlé aux médias, notamment [au Tyee](https://thetyee.ca/News/2023/05/10/20-Year-Old-Unionized-Vancouver-Starbucks/), de son expérience de cette campagne.

« Ce n’était un secret pour personne que Frédérique était une dirigeante syndicale et la meneuse des employés de Starbucks, » explique M. Luny.

M. Lunny explique que les Métallurgistes s’étaient efforcés de parvenir à un accord avec Starbucks en faveur des employés du café fermé, y compris avec la promesse qu’il n’y aurait pas de représailles contre les organisateurs syndicaux. Mais selon lui, cet accord n’a jamais été finalisé.

**Starbucks et les Métallurgistes**

Le licenciement de Mme Martineau n’est que le dernier épisode orageux en date entre les Métallurgistes et Starbucks en Colombie-Britannique. Il s’inscrit dans une tendance beaucoup plus large dans laquelle la compagnie se bat contre la syndicalisation de ses cafés partout en Amérique du Nord.

Les Métallurgistes ont déposé une plainte en justice contre Starbucks au début de cette année après que la compagnie a augmenté les salaires de tous ses employés en Colombie‑Britannique, sauf pour ceux qui étaient devenus membres d’un syndicat. Par la suite, elle est revenue sur sa décision et a consenti à accorder cette même augmentation à ces employés.

M. Lunny dit que les Métallurgistes ont déposé une autre plainte auprès de la commission du travail provinciale pour pratique déloyale de travail, liée d’une part au licenciement de Mme Martineau et d’autre part aux négociations en cours dans les cafés de Surrey et de Langley.

« Il semble que nous n’arrivons pas à obtenir une convention collective qui soit acceptable pour ces points de vente, » déplore M. Lunny.

Il affirme qu’il ne cherche pas la bagarre avec Starbucks pas plus qu’avec un autre employeur. Mais il remarque que la compagnie rechigne à céder aux revendications de ses employés.

« Ce ne sont pourtant pas des revendications exagérées qu’avancent ces gens, si on considère combien ils travaillent dur et tout l’argent qu’ils rapportent à Starbucks, » juge M. Lunny.

Les Métallurgistes n’ont pas déposé de plainte contre pratique déloyale de travail dans le cas de la fermeture du café de Dunbar.

Selon M. Lunny, ils n’ont pas de preuve concrète que celle-ci était due à la tentative de syndicalisation.

Mais Mme Martineau affirme penser personnellement que c’est le cas.

« Mon licenciement jette peut-être un éclairage nouveau sur les raisons de la fermeture du café. Parce que, si ce n’était pas parce que nous nous étions syndiqués, pourquoi mettre la dirigeante syndicale à la porte? » demande Mme Martineau.

Dans une déclaration au Tyee, Starbucks a assuré à plusieurs reprises n’avoir aucun problème à ce que ses employés se syndiquent.

Cependant, la compagnie a fait l’objet de critiques aux États-Unis pour son intransigeance sur la syndicalisation. L’ancien PDG Howard Schultz a comparu à une audience du Sénat [pour témoigner](https://www.npr.org/2023/03/29/1166277326/starbucks-bernie-sanders-howard-schultz-union-hearing) à ce sujet en mars.

Mme Martineau, quant à elle, dit qu’elle n’est pas sûre de ce qu’elle va faire si la compagnie refuse de lui rendre son emploi.

Mais elle affirme ne pas regretter ce qu’elle a fait.

« Je n’ai pas de regrets, parce qu’au bout du compte, je sais que je n’ai fait que défendre les intérêts de tous ceux avec qui je travaillais, » soutient-elle.

**Réimprimé avec la permission du Tyee, adapté de** [**She organized Starbucks. Then They Fired Her | The Tyee**](https://thetyee.ca/News/2023/11/22/She-Organized-Starbucks-Then-They-Fired-Her/) **[Elle a syndiqué Starbucks. Puis ils l’ont licenciée.]**

Pour en savoir plus : [Rights + Justice](https://thetyee.ca/Topic/RightsJustice/), [Labour + Industry](https://thetyee.ca/Topic/LabourIndustry/) [Les droits + la justice] [Le travail + la justice]

On trouvera d’autres articles sur ce sujet ci-dessous :

Une jeune femme de 20 ans syndique un Starbucks de Vancouver (10 mai 2023) <https://thetyee.ca/News/2023/05/10/20-Year-Old-Unionized-Vancouver-Starbucks/>

Le ton monte entre Starbucks et le syndicat (7 décembre 2023) [Starbucks Ups Stakes in War of Words with Union | The Tyee](https://thetyee.ca/News/2023/12/07/Starbucks-Ups-Stakes-War-Words-Union/)

**Questions pour discussion :**

1. Qu’est-ce qui a motivé Frédérique Martineau à syndiquer Starbucks?
2. Est-ce qu’un particulier peut s’attaquer à une grosse société pour protéger ses droits et gagner?  Dans les cas où des gens ont remporté leur bataille contre Starbucks pour pratiques déloyales de travail, ont-ils réussi en tant que particuliers?
3. Quel est le syndicat qui a aidé à syndiquer Starbucks ainsi qu’à défendre le droit de le faire? Selon vous, pourquoi les employés n’ont-ils pas créé leur propre syndicat pour diriger leurs efforts?
4. Pourquoi peut-il être difficile pour un employé lésé d’obtenir une compensation de son employeur?  Que craint-il qu’il puisse lui arriver?
5. Qui dispose de plus de ressources, un gros syndicat ou une société de capitaux comme Starbucks? Expliquez pourquoi.
6. D’où les syndicats tirent-ils leur argent?  D’où les sociétés de capitaux tirent-elles le leur?
7. Effectuez des recherches puis un compte-rendu sur la législation du travail en Colombie‑Britannique qui protège les tentatives des employés comme Frédérique Martineau de syndiquer leurs collègues.